

m'accuse de mal les interpréter. Voilà le sujet dont traitait le premier ministre, comme l'a relaté la *Free Press* de Winnipeg, le 4 juin. Il a dit que nous devons orienter le crédit agricole de manière que les cultivateurs veuillent se grouper en corporations.

Une voix: Je ne peux pas vous entendre.

M. Horner: Il a dit qu'il orienterait...

Une voix: Plus fort.

M. Horner: Il a dit qu'il conseillerait aux fermiers de s'entendre avec leurs fils pour en faire leurs associés. C'est ce que le premier ministre a dit. Il a aussi formulé une théorie fort intéressante. D'après le même article, il a proposé de séparer les cultivateurs en deux catégories: les gros et les petits, et d'aider spécialement les petits. J'ai lu tout le bill afin d'y trouver quelque chose qui aiderait l'exploitant d'une petite ferme.

Une voix: Qu'avez-vous trouvé?

M. Horner: En réponse au petit malin de l'autre côté, je dois dire que je n'ai rien trouvé. Vous savez, nous avons un nouveau membre du déversoir. Si l'intelligence se mesurait en fonction du bruit, on pourrait croire que les membres du déversoir sont fort intelligents.

Une voix: Vous avez raison.

M. Horner: J'aimerais dire...

Une voix: Pourquoi ne le dites-vous pas?

M. Horner: La seule personne ici dont le temps soit limité, c'est le ministre de l'Agriculture. Il a supplié les députés d'adopter sa mesure ce soir. Pour ma part, je ne suis pas particulièrement pressé. Si ces messieurs là-bas désirent prolonger le débat, je suis tout à fait d'accord, car j'estime que la question du crédit à long terme dans l'industrie agricole mérite plus que quelques heures d'étude à la va-vite à la Chambre. J'aimerais demander au ministre où est disparue la ferme familiale. L'a-t-il entièrement perdue de vue?

L'hon. M. Olson: Mais pas du tout.

M. Horner: La mesure à l'étude est censée aider les cultivateurs qui voudront s'associer. Loin de moi de nier que deux cultivateurs associés peuvent mieux soutenir la concurrence dans notre monde agricole d'aujourd'hui. Je n'en disconviens pas, mais j'ai toujours cru, comme le parti conservateur d'ailleurs, qu'il est du devoir du gouvernement d'offrir les plus grandes chances de succès au plus grand nombre possible de personnes.

Si nous acceptons et encourageons l'idée que les cultivateurs doivent s'associer, que père et fils doivent s'associer, ou encore que deux ou trois frères doivent le faire, alors nous devons accepter comme principe qu'il est du devoir du gouvernement d'aider les grands et de dire au diable les petits.

• (8.50 p.m.)

C'est ce qui ressort du projet de loi.

L'hon. M. Olson: C'est exactement le contraire.

M. Horner: J'aimerais demander au ministre si son programme de crédit à long terme n'aura pas les mêmes résultats que le laissait entendre le premier ministre, selon la *Free Press* de Winnipeg du 4 juin? Le premier ministre aurait alors déclaré:

Comme les programmes gouvernementaux d'aide aux cultivateurs tendaient, dans le passé, à aider moins ceux qui avaient le plus besoin d'aide—les cultivateurs marginaux—les libéraux proposent de répartir les fermes en deux catégories, et c'est l'exploitant qui décidera à quelle catégorie il veut être affecté. Les petits cultivateurs recevront le plus d'aide, tandis que les gros exploitants commerciaux en recevront moins. Le petit fermier, par contre, devra s'engager, en retour des subventions de l'État, à ne pas vendre sa ferme, sauf à un exploitant qui l'incorporera à une unité plus grande et plus rentable ou à des autorités publiques qui la convertiront en pâturage collectif ou en zone de verdure.

Permettez-moi de traiter de la première partie des observations du premier ministre. L'aide la plus considérable possible sera accordée au petit exploitant agricole, mais le projet de loi actuel permet au gouverneur en conseil d'établir les taux d'intérêt. Le ministre n'a pas dit qu'il y aurait deux taux d'intérêt, un pour l'agriculteur exploitant en société et un autre pour l'agriculteur dirigeant une exploitation familiale, ou encore un taux dans le cas de deux frères ou d'un père et de son fils, et un autre pour une exploitation familiale. Il n'a pas dit ce que cet article-ci prévoyait dans le cas du fermier individuel.

Mais le ministre a signalé au député de Kent-Essex que l'agriculteur devait être propriétaire de sa terre; mais comment savoir si un propriétaire terrien dirige effectivement une exploitation agricole?

L'hon. M. Olson: Il lui faudrait faire une déclaration officielle à cette fin.

M. Horner: Sera-t-il obligé de demeurer sur sa terre? Le ministre ne répond pas parce qu'il ne le sait pas. Il aurait lui-même du mal à établir ses droits en tant que cultivateur, si tel était le cas. Voilà autant de points à élucider avant d'adopter cet article.

Je n'hésite pas à dire que le crédit à long terme est d'importance primordiale pour l'a-